

Année universitaire : 2023-2024

Composante : UFR MEDECINE

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **MEDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT**

Type de formation : Capacité

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Université Lyon/ Université Clermont Ferrand/ Université Saint Etienne

Responsable pédagogique : Dr Stéphane DOUTRELEAU

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel et distanciel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		30
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Toutes les étapes de la consultation de médecine du sport : du sportif de compétition ou de loisir (sain ou symptomatique) au sportif/patient porteur d'une pathologie chronique : interrogatoire, examen clinique, examens complémentaires, diagnostique et traitement, prescription de l'activité physique, communication avec les confrères.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

- Diplôme de médecine générale (ou passage de la thèse dans l'année universitaire)
- Titulaires du Doctorat Français en Médecine (Doctorat d'état ou d'Université) ou de tout titre admis en équivalence dans le cadre de la C.E.E

2.2 Conditions d'admission

Un examen probatoire est organisé avant le début des cours. La validation du probatoire est faite à partir de QCM portant sur la physiologie cardio-respiratoire et l'anatomie des grandes articulations.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Novembre à mai

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 120h

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

Les enseignements comportent un enseignement théorique et un enseignement pratique.

L'enseignement théorique (d'une durée de 120 h) comprend un travail personnel en e-learning (5 modules) et 4 séminaires en présentiel.

Module 1 : physiologie de l'exercice [e-learning]

1. Bioénergétique cellulaire et dépense énergétique - Les voies métaboliques - filières énergétiques
2. Physiologie et biomécanique musculaire - Fibres musculaires et performance
3. Adaptations cardiovasculaires et respiratoires - incluant épreuve d'effort
4. Réalisation, interprétation des épreuves d'effort / implication pratique
5. Particularités physiologiques de l'enfant et ses conséquences sur la pratique de l'exercice
6. Physiologie du vieillissement
7. Régulation endocrinienne à l'exercice / spécificité de la femme
8. Thermorégulation à l'exercice
9. Principes de l'entraînement
10. Physiologie de la Fatigue
11. Intérêt de la variabilité cardiaque pour le sportif

Module 2 : Santé des sportifs [e-learning]

12. Organisation du sport et de la médecine du sport en France - législation
13. Visite de non contre-indication
14. Suivi réglementaire des sportifs de haut niveau
15. Pratiques sportives chez l'enfant, examen, entraînement
16. Encadrement d'une manifestation sportive
17. Encadrement d'équipe, haut-niveau
18. Dopage, législation, interdictions, contrôles, aspects pratiques et place du médecin
19. Grossesse, troubles du cycles, contraception
20. Incontinence urinaire
21. Troubles digestifs du sportif
22. Nutrition du sportif

23. Psychologie
24. Master athlètes
25. Pratiques sportives des sujets en situation de handicap
26. Plongée (physiologie et pathologie)
27. Altitude (physiologie et pathologie)
28. Exercice et chaleur
29. Sommeil et pratique sportive
30. "Surentraînement", altération de performance, fatigue, burnout des sportifs
31. Techniques de récupération
32. Le cœur d'athlète (ECG du sportif et échographie)
33. Mort subite
34. Arrêt cardio-respiratoire : prise en charge terrain (TP)
35. Troubles du rythme/troubles de la conduction chez le sportif
36. Pratique sportive avec une cardiopathie (pathologies congénitales, accident cardio-vasculaire)
37. HTA et autres Facteurs de risque CV : les spécificités du sportif
38. Pathologie vasculaire et sport
39. Pathologie respiratoire et sport (dont asthme)
40. Conséquences cardiaques liés aux efforts de longue durée

Module 3 : traumatologie du sport [e-learning]

41. Généralités : démembrements des lésions et cicatrisation
42. Examen clinique
43. Imagerie en traumatologie du sport
44. Pathologies de l'appareil locomoteur en cours de croissance
45. Pathologies osseuses, macro et microtraumatismes
46. Lésions musculaires et courbatures
47. Douleurs de jambe à l'effort
48. Tendinopathies
49. Pathologies nerveuses du sportif
50. Commotions cérébrales
51. Traumatologie de la face, ORL, dents (dont bilan dentaire)
52. Traumatologie de l'œil,
53. Pathologies du rachis
54. Pathologies du bassin
55. Pathologies de la hanche
56. Pathologies de l'épaule
57. Pathologies du coude
58. Pathologies du poignet
59. Pathologies de la main
60. Pathologies du genou
61. Pathologies de la jambe et du tendon d'Achille
62. Pathologies de la cheville
63. Pathologies du pied
64. Exploration en traumatologie du sport (isocinétisme, tests de terrain)
65. Thérapeutique médicamenteuse en traumatologie du sport (PRP, acide hyaluronique, corticoïdes...)
66. Thérapeutique non médicamenteuse en traumatologie du sport (kiné du sport)
67. Prévention des blessures

68. Module 4 : activité physique et pathologies ; sport santé [e-learning]
69. Le sport sur ordonnance, aspects législatifs, organisation
70. Bénéfices des AP pour la santé
71. Principes généraux du réentraînement
72. Recommandations d'AP, évaluations de la condition physique, et prescription
73. Education thérapeutique
74. Activité Physique Adaptée
75. AP et pathologies cardiaques
76. AP et pathologies respiratoires
77. AP et pathologies neurologiques
78. AP et diabète, obésité
79. AP et cancer
80. AP et transplantation
81. AP et maladies myométaboliques
82. AP et rhumatologie

Module 5 : particularités par sport [e-learning]

83. Football
84. Basket
85. Athlétisme
86. Ski alpin
87. Ski nordique
88. Gymnastique
89. Cyclisme
90. Rugby
91. Sports de montagne (trail, alpinisme)
92. Sports de glace (Hockey et Patinage artistique)
93. Tennis
94. Parachute
95. Cross fit
96. Roller skating
97. Triathlon

Ces formations en e-learning sont complétées par 4 séminaires de 2 jours portant sur les différents modules. Lors de ces séminaires, le programme est balayé sous forme de cas cliniques et de questions/réponses.

L'enseignement pratique comporte 40 vacations d'une demi-journée et sont validés par la participation :

- à des consultations/explorations en médecine du sport (plateaux/services agréés)
- aux travaux pratiques et dirigés,
- à la participation à des congrès/à des formations validées en médecine du sport et
- par l'encadrement médical de manifestations sportives.

Le stage : pas de stage mais une formation pratique à réaliser lors de l'année universitaire.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré : pas de mémoire, de rapport ou de projet tuteuré.

Modalités d'examen

Obligatoire

Examen en juin, comprenant une épreuve écrite de 2 heures. Session de rattrapage en septembre.

Absences aux examens : une non présentation aux examens doit être justifiée avant la session d'examen.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys : le jury est composé du responsable pédagogique de chaque université de la région. Il se réunit dans les 2 à 3 semaines après la date de l'examen.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

La validation de la formation suppose d'avoir obtenu la moyenne à l'écrit et d'avoir validé son carnet de stage dans l'année universitaire.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est possible. Les modules validés à l'écrit et les stages validés lors de la précédente inscription sont automatiquement conservés l'année de réinscription si celle-ci survient dans les deux ans.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 502€ de droits d'inscription

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 308€ + 502€ droits d'inscription

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation